

# Une diplomatie des excuses ? Le Saint-Siège et le Rwanda

Rémi Korman

Mémoires en jeu, 22 février 2019

*Les excuses constituent une forme hautement significative de gestes symboliques. Tout leur intérêt tient au fait [...] qu'elles permettent à la fois de tirer un trait symbolique sur un événement ou une période douloureuse, et en même temps d'inaugurer de nouvelles relations. (Féron)*

Le 25 mars 1998, le président Bill Clinton se rendait à l'aéroport de Kigali et, sans en sortir, présentait ses excuses pour l'inaction des États-Unis au cours du génocide. Deux années plus tard, le Premier ministre Guy Verhofstadt présentait à son tour les excuses officielles de la Belgique lors de la commémoration officielle du génocide au site de Gisozi. Il réitérait ses propos en 2004 à l'occasion de la dixième commémoration du génocide au stade Amahoro. D'autres pays, en premier lieu la France, ont toujours refusé de participer à cette « diplomatie des excuses<sup>1</sup> » (à ce sujet, voir Rosoux ; Gibney & Howard-Hassmann).

Depuis 1994, des associations de rescapés ainsi que les autorités rwandaises réclamaient des excuses officielles de l'Église catholique rwandaise et du Vatican pour leurs rôles dans le génocide des Tutsi. Vingt-trois années après ces premières demandes, et après bien des controverses, le pape François a officiellement imploré en mars 2017 « le pardon de Dieu » pour les échecs de l'Église au Rwanda.

Afin de comprendre ce geste politique, il est nécessaire de revenir sur les débats relatifs à la responsabilité de l'Église catholique au Rwanda avant et pendant le génocide ainsi que sur les étapes ayant conduit aux excuses officielles.

## **LES DÉBATS SUR LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE RWANDAISE**

Depuis 1994 surgissent de façon régulière des

controverses sur l'histoire de l'Église catholique au Rwanda et sur son « bilan ». Certaines de ces critiques sont portées hors du Rwanda par des militants anticléricaux, dont le positionnement est principalement idéologique. À l'inverse, parmi les défenseurs du « bilan positif », on retrouve de nombreux laïcs ou missionnaires ayant vécu au Rwanda. Le positionnement des religieux, intellectuels ou hommes politiques rwandais, généralement mieux informés, est bien plus subtil. L'élite intellectuelle et politique rwandaise fut en effet formée dans sa très grande majorité au sein d'établissements scolaires religieux, y compris au sein des petits ou grands séminaires. Les débats rwandais sur le rôle de l'Église sont ainsi des débats « de l'intérieur ».

Il faut rappeler que les missionnaires catholiques jouèrent un rôle important dans le processus colonial dès le début du XXe siècle. Au cours des années 1930, on assiste au Rwanda à une « tornade de conversions » au catholicisme, en particulier après la déposition du roi Yuhi Musinga en 1931 par le pouvoir colonial belge et l'Église catholique. Le nouveau roi, Charles Mutara III Rudahigwa, dédie le Rwanda au « Christroi » en 1946. Après avoir longtemps soutenu les élites et la royauté tutsi, l'Église missionnaire et le pouvoir colonial belge se rangent au moment de l'indépendance du côté de l'élite hutu, qui parvient au pouvoir en 1959. La hiérarchie de l'Église catholique restera par la suite très proche du pouvoir politique au cours de la Première et de la Deuxième République, de 1962 à 1994 (Linden ; Longman ; Carney).

Après le génocide, les controverses sur le rôle de l'Église sont multiples. Elle est accusée d'avoir participé à la racialisation de la société, d'avoir soutenu la colonisation puis la mise en place de la « mauvaise

gouvernance », y compris lorsqu'étaient institués des quotas ethniques.

Des controverses portent aussi sur le rôle de l'Église au cours du génocide. Deux éléments viennent en particulier alimenter les débats : le fait que des massacres aient été commis au sein d'églises et la participation de certains religieux au génocide. En 1994, des dizaines de milliers de Rwandais, principalement des Tutsi, se réfugient dans des églises à travers le pays. Contrairement aux massacres de 1959, 1963 ou encore 1973, les tueurs n'hésitent pas à entrer dans les églises pour commettre leurs crimes. Après le génocide, des débats ont lieu sur le devenir de ces « églises-abattoirs ». Comment reprendre le culte dans les églises profanées ? À qui appartiennent ces sites et selon quelles règles peuvent-ils devenir des mémoriaux ? (Korman).

À l'échelle locale, la violence a parfois été rendue possible par la participation de religieux. Certains prêtres catholiques ont ainsi été condamnés dans le cadre de procès au Rwanda, d'autres ont été jugés et condamnés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda comme Athanase Seromba et Emmanuel Rukundo. Des prêtres accusés d'avoir participé au génocide ont fui le Rwanda, parfois aidés par des filières d'exfiltration. La participation de religieux catholiques au génocide est parfois utilisée par des militants anticléricaux pour dénoncer l'Église catholique, comme un tout, mais il faut bien rappeler que, entre avril et juillet 1994, près de 250 religieux, religieuses et laïcs de vie ont été assassinés. Si la majorité de ces religieux assassinés était des Tutsi, de nombreux religieux et religieuses hutu ont aussi été tués pour avoir refusé de participer au génocide. Notons enfin que, le 5 juin 1994, treize ecclésiastiques dont trois évêques (hutu) sont tués à proximité de Kabgayi par le Front patriotique rwandais.

#### **DES CONTROVERSES AUX EXCUSES PAPALES**

En juillet 1994, le Front patriotique rwandais défait les Forces armées rwandaises et un gouvernement de transition est mis en place. L'Église catholique, à l'image du pays dans son ensemble, est détruite. Une partie de son clergé a été tuée, une autre, majoritairement hutu, est en exil avec près de deux millions de réfugiés vivant dans les camps au Zaïre ou encore

au Burundi et en Tanzanie.

Composée après le génocide de nombreux rescapés tutsi, y compris des évêques, l'Église catholique rwandaise compose avec le nouveau gouvernement, malgré une appréhension évidente. Les inquiétudes sont vives principalement chez les missionnaires et représentants du Vatican. L'assassinat des trois évêques en juin 1994 a particulièrement marqué les esprits. L'Église craint enfin une restriction de la liberté religieuse. De façon générale, elle s'inquiète d'une redéfinition de son rôle dans la société en raison des nouveaux projets scolaires, fonciers ou encore mémoriels promus par le gouvernement de transition. De fait, on assiste pour la première fois au cours de cette période à une relative laïcisation de la société.

Les six années qui suivent le génocide sont ainsi marquées par de nombreux débats publics sur le rôle de l'Église avant et pendant le génocide. La question de la participation de religieux aux massacres est un point particulièrement saillant. Au cours des deux premières années qui suivent le génocide, certains missionnaires ou religieux étrangers considèrent l'arrestation et l'emprisonnement de prélats accusés de participation aux massacres comme une attaque contre l'Église. Certains de ces prêtres sont ainsi décrits comme des martyrs persécutés pour leur foi. Pourtant, des religieux catholiques ont participé au génocide.

Le 20 mars 1996, soit deux semaines avant la seconde commémoration nationale, le pape Jean-Paul II adresse une lettre au président de la Conférence épiscopale, Mgr Thaddée Ntihinyurwa, demandant que les prêtres et religieux qui ont pu être impliqués pendant le génocide puissent être jugés. Il explique ainsi que « tous les membres de l'Église qui ont péché durant le génocide doivent avoir le courage de supporter les conséquences des faits qu'ils ont commis contre Dieu et contre leur prochain. L'amour fraternel, qui conduit au pardon de toutes les offenses, ne rend pas sans objet la justice des hommes » (Jean-Paul II).

Cette déclaration n'améliore pas pour autant les relations Église-État, qui restent très précaires, jusqu'à tomber dans un conflit ouvert<sup>2</sup>. En 1999, suite au refus du Vatican d'accepter la transformation de certaines églises en mémoriaux du génocide, le gouvernement rwandais décide d'entrer en confrontation

directe avec l'Église. Lors de la cinquième commémoration nationale, organisée à Kibeho, l'évêque Mgr Misago est accusé de participation au génocide, puis arrêté la semaine qui suit (Chrétien & Ubaldo).

Cette arrestation déclenche une crise diplomatique entre les autorités rwandaises et le Saint-Siège, mais aussi, de façon générale, avec l'Église catholique à travers le monde. La crise se dissipe avec l'élection de Paul Kagame à la présidence de la République en avril 2000. Deux mois plus tard, Mgr Misago est acquitté. La même année, le pape Jean-Paul II présente ses excuses pour le rôle de certains prêtres au cours du génocide. Cette demande de pardon s'inscrivait dans le cadre de la célébration du Jubilé du deuxième millénaire du christianisme et de façon plus générale dans le travail de « purification de la mémoire » mené par le Saint-Siège<sup>3</sup>. Toujours en 2000, l'Église rwandaise amorce une « démarche publique de repentance » (Guillou). Ainsi, Mgr Ntihinyurwa, archevêque de Kigali, demande « pardon au nom de l'Église pour le mal causé par le manque de courage de certains membres de l'Église et pour les crimes commis par certains chrétiens » (Ntampaka, p. 50). L'Église catholique rwandaise participe par la suite aux efforts mémoriels et judiciaires menés par l'État<sup>4</sup>.

L'amélioration des relations entre le gouvernement et l'Église ne signifiait pas cependant la fin du contentieux. Celui-ci ressurgit de façon récurrente, en particulier au moment des commémorations. En avril 2010, le président du Rwanda, interrogé sur l'absence d'excuses de la France et du Vatican déclare : « Jusqu'ici, ils ont refusé d'être tenus pour responsables du comportement des évêques, prêtres et sœurs rwandais coupables d'incitation ou de participation au génocide, au prétexte qu'il n'existe pas de responsabilité collective. Pourtant, c'est bien ce qui a été admis et confessé publiquement dans le scandale des prêtres pédophiles. Le Pape est même allé plus loin, en rencontrant des victimes et en acceptant le principe de compensations financières. Ici, rien de tel. Ni honte, ni excuses, ni remords. Au contraire : dès que vous évoquez ce problème, c'est comme si vous vouliez persécuter l'Église. Un million d'Africains sont morts au cours d'un génocide. L'Église y a eu sa part d'ombre. Et alors ? Ce ne sont que des Africains » (Soudan).

Face à ces critiques, la hiérarchie catholique rwan-

daise annonce de son côté de façon régulière que des excuses pourraient être faites par l'institution. Finalement, une lettre pastorale est lue le dimanche 20 novembre 2016, jour de clôture du Jubilé de la Miséricorde. Dans cette lettre, les évêques demandent « pardon de tous les péchés commis dans le cadre du génocide de 1994 de la part des catholiques, tout comme des autres péchés commis par la suite<sup>5</sup> ». À cette occasion, Mgr Rukamba indiqua cependant qu'il s'agissait « d'une demande de pardon pour des individus et non pour l'Église en tant qu'institution » (FIDES).

Si l'annonce de la lecture de cette lettre dans toutes les paroisses du Rwanda fut tout d'abord présentée par la presse et les réseaux sociaux rwandais comme historique, la réaction gouvernementale sonna rapidement comme un démenti. Le gouvernement prit note de cette lettre pastorale mais considéra que celle-ci indiquait « à quel point l'Église catholique reste encore éloignée d'une entière et honnête reconnaissance de ses responsabilités morales ». Le gouvernement a considéré que, par leurs excuses, les évêques exonéraient l'Église en tant qu'institution. Fut aussi critiquée l'absence de lecture de cette lettre pastorale par certains prêtres. Enfin, le gouvernement demanda des excuses officielles du Vatican, indiquant qu'il s'agissait là d'un geste qui avait déjà eu lieu par le passé, « pour des cas de moindre magnitude<sup>6</sup> » (gouvernement rwandais). Interrogé sur ce sujet en décembre 2016, le président Paul Kagame réitéra une demande d'excuses officielles du Vatican.

La lecture de cette lettre pastorale s'inscrit dans la continuité d'une double controverse relative à la situation des prêtres catholiques condamnés pour génocide (Ndorimana). Tout d'abord, des associations de rescapés ont officiellement critiqué la concélébration d'une messe dans la prison de Rubavu par l'abbé Edouard Nturiye, condamné à la prison à perpétuité pour génocide. Ensuite, en juin 2016, les noms de deux prêtres condamnés pour génocide sont découverts sur une liste officielle de prêtres jubilaires du diocèse de Kabgayi (Muvunyi). Pour le père Jean Ndorimana, « tout le monde sait que le Jubilé est une fête de joie, d'action de grâce pour les bienfaits obtenus au cours d'une période donnée. Le Jubilé suppose la fidélité à un vœu, à un engagement. En quoi est-ce

qu'un prêtre condamné pour génocide peut se féliciter d'avoir été fidèle à son engagement ? » (Ndorimana) Le refus de sanctionner ces prêtres est alors mis en miroir avec l'excommunication de prêtres pour pédophilie ou pour engagement politique. En 2011, plusieurs prêtres de la région de Butare se demandaient déjà : « Comment peut-on excommunier une femme qui a eu un enfant adultérin et ne pas le faire pour des prêtres qui ont tué leurs ouailles et/ou détruit leurs églises ! » (*Fondation hirondelle*).

### CONCLUSION

Le 20 mars 2017, le pape François recevait au Vatican le président rwandais Paul Kagame. Au cours de cette rencontre, en tous points inédite, le pape a imploré « le pardon de Dieu pour les péchés et les échecs de l'Église et de ses membres, y compris les prêtres, les religieux et les femmes qui ont succombé à la haine et à la violence, trahissant leur mission évangélique » et a « également exprimé l'espoir que cette humble reconnaissance des manques commis dans ces circonstances, qui, malheureusement, ont défiguré le visage de l'Église, contribue, en particulier à la lumière de la récente Année sainte de la miséricorde et du communiqué publié par les évêques du Rwanda à l'occasion de sa clôture, à "purifier" la mémoire et à promouvoir l'espoir et la confiance renouvelée dans un avenir de paix » (Senèze)7.

À la suite de cette « subtile repentance », le Saint-Siège et la présidence rwandaise ont officialisé un renouveau de leurs relations diplomatiques. La rencontre fut ainsi reconnue comme historique par l'État rwandais (Mwai), l'association de rescapés du génocide Ibuka (Karuhanga) ou encore la Conférence épiscopale rwandaise. Après ce geste fort de la papauté, le positionnement de la France par rapport au Rwanda apparaît de plus en plus isolé. Au cours des années qui viendront, il est très probable que les demandes d'excuses officielles de la part des autorités rwandaises se fassent encore plus pressantes.

### BIBLIOGRAPHIE

2011, « Génocide des Tutsis : L'église n'a pas encore rendu sa justice », *Fondation Hirondelle*, 21 avril.

Carney, James Jay, 2014, *Rwanda Before the Genocide : Catholic Politics and Ethnic Discourse in the Late Colonial Era*, New York, Oxford University Press.

Chrétien, Jean-Pierre & Ubaldo, Rafiki, 2004, « L'église de Kibeho, lieu de culte ou lieu de mémoire du génocide de 1994 ? », *Génocides. Lieux (et non-lieux) de mémoire, Revue d'histoire de la Shoah*, n° 181, juillet-décembre, p. 277-290.

Féron, Élise, 2012, « Le legs colonial et la question des excuses dans la diplomatie britannique », *Raison publique*, 16 décembre, <http://www.raison-publique.fr/article565.html> (03/04/2017).

FIDES, 2016, « Lettre pastorale de la Conférence épiscopale à l'occasion de la clôture de l'Année de la Miséricorde », 21 novembre.

Gibney, Mark & Howard-Hassmann, Rhoda E. (dir.), 2008, *The Age of Apology : Facing up to the Past*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

Gouvernement rwandais, 2016, « Statement on the message of rwandan catholic bishops », Kigali, 23 novembre.

Guillou, Benoît, 2016, « Figures et politiques du pardon au Rwanda », *Études* n° 10, p. 7.

Jean-Paul II, 1996, « Lettre de Sa Sainteté Jean-Paul II au Président de la Conférence épiscopale du Rwanda », Vatican, 14 mars.

Karuhanga, James, 2017, « CNLG, survivors welcome Rwanda, Vatican talks », *The New Times*, 21 mars.

Korman, Rémi, « Des espaces sacrés en conflit. La patrimonialisation des églises sites de massacres du génocide des Tutsi au Rwanda », *Vingtième siècle*, à paraître.

Linden, Ian, 1999, *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Paris, Karthala.

Longman, Timothy, 2009, *Christianity and genocide in Rwanda*, Cambridge, Cambridge University Press.

Muvunyi, Steven, 2016, « Outrage as Catholic Church honours genocide convicts », *The New Times*, 27 juin.

Mwai, Collins, 2017, « Kagame in historic meeting with Pope », *The New Times Rwanda*, 21 mars.

Ndorimana, Jean, 2016, « Les messes et les jubilé célébrés par les prêtres condamnés pour génocide. Réaction aux propos de Smaragde Mbonyingite, évêque de Kabgayi », 24 novembre. Cf. <https://umuvugizi.wordpress.com/2016/11/24/les-messes-et-les-jubiles-celebres-par-lespretres-condamnes-pour-genocide->

reaction-aux-propos-de-smaragdembonyintegeveveque-de-kabgayi/ (29/04/2017).

Ntampaka, Charles, 2000, « Controverses sur la responsabilité de l'église catholique au Rwanda », *Dialogue*, n° 215, mars-avril, p. 33-62.

Rosoux, Valérie, 2008, « Introduction : Négociation et réconciliation », *Négociations*, 1, n° 9, p. 7-11.

Senèze, Nicolas, 2017, « La subtile repentance du pape pour le génocide rwandais », *La Croix*, 21 mars.

Soudan, François, 2010, « Paul Kagame : "Qui peut se permettre de nous donner des leçons de démocratie ? " », *Jeune Afrique*, n° 2572-2573, 25/04-8/05, p. 44-51.

### [Notes]

1 Des concepts connexes tels que « diplomatie morale » ou encore « diplomatie de la mémoire » mériteraient d'être discutés.

2 Il faut signaler que ces tensions s'exercent principalement au niveau national. Localement, l'église ca-

tholique continue à jouer un rôle particulièrement important après le génocide, mais elle est mise à mal par une hausse spectaculaire des nouvelles églises évangélistes.

3 Commission théologique internationale, *Mémoire et réconciliation : L'Église et les fautes du passé*, Vatican, mars 2000.

4 Message des évêques catholiques du Rwanda pour la période des juridictions Gacaca. « Pour une justice qui réconcilie », 13 juin 2002.

5 Voir *Itangazo ry'abepiskopi gatolika bo mu Rwanda risoza umwaka wa yubile y'Impuhwe z'Imana* [Communiqué des évêques catholiques du Rwanda en conclusion de l'année du jubilé de la Miséricorde de Dieu], 17 novembre 2016.

6 Par « cas de moindre magnitude », le gouvernement visait clairement les excuses officielles du Vatican pour les actes pédophiles de nombreux prêtres.

7 Cf. aussi : « Pope Francis holds audience with President of Rwanda », *Radio Vaticana*, 20 mars 2017.